LE GANT DE CRIN

Solidaires DOUANES
Section de Bourgogne

numéro HIVER 2016

AGENDA DE DÉCEMBRE

■ **1/12** : CHSCT Bourgogne

■ **8/12** : CTSD

■ **13/12** : GT bilan réforme de la chaîne hiérarchique

■**13/12** : CAPC recouvrement

■**14/12** : CAPC TA IR3

■**16/12 :** CAPL formation du tableau mutation 2017

* * * *

SOMMAIRE

➢ **ACTUALITE LOCALE**

- *On gave bien les oies (p 2)*
- *SRIAS (p 3)*
- *Boycott de la plénière du CHSCT 21 du 17 novembre 2016 (p 4)*
- *Une victoire qui compte… (p4)*
- *Brèves (extraites du CT du 15/11)*
- *Un peu de civisme, bordel ! (p 5)*

➢ ***ACTUALITES NATIONALES***

- *On y va vraiment (p6)*
- *GT sur les règles de gestion (p7)*
- *Télétravail : une option pour les restructurations ? (p7)*
- *L'avenir de la fonction publique vue par les hommes politiques… (p8)*

EDITO

C'est à nouveau en qualité de boucs émissaires que les fonctionnaires de la République et leur statut [(1)] ont servi de grain à moudre aux deux candidats arrivés en tête de la primaire organisée par la droite française.

Notre propos n'est pas de rappeler les condamnations pénales passées ou à venir de certains candidats ou de leur entourage (il faudrait écrire un livre), mais de signaler à quel point la prétendue gauche actuellement au pouvoir ou la droite pure et dure se considérant aux portes de ce même pouvoir, se retrouvent sur la même longueur d'onde : se payer les fonctionnaires !!!

Si ces élus du suffrage universel avaient les uns comme les autres un peu d'argument démonstratif dans leur besace, ils nous expliqueraient en quoi l'augmentation significative du chômage par le non remplacement des fonctionnaires ou assimilés partant à la retraite, et l'absence de recrutement d'agents de la fonction publique ou assimilés, auraient la vertu de régler tous les problèmes de l'hexagone. Problèmes qui ne trouvent pourtant pas leur origine sur le seul territoire de la République, mondialisation oblige.

Une fois de plus, les uns comme les autres, au service exclusif des vrais décideurs et puissants de ce monde, feignent de croire que sans Etat et sans ses serviteurs, les milliers de textes qui organisent nos sociétés s'appliquent d'eux-mêmes, lorsque ceux auxquels ils sont destinés méritent le statut de "citoyen". Alors qu'à l'inverse, ces textes ne s'appliquent que grâce à l'action coercitive des serviteurs de l'Etat, chargés de se substituer à la défaillance structurelle de leurs compatriotes (fraudes fiscales, douanières, sociales, délinquance en col blanc, etc…).

Alors, un Etat sans fonctionnaires, c'est possible ? Oui, ça s' appelle le chaos.

(1) dont l'essence n'est pas de leur garantir la sécurité de l'emploi laquelle n'est qu'une conséquence d'autres principes (continuité du service public, etc….).

On gave bien les oies .....!

Fait inhabituel, lors du Comité Technique de Services Déconcentrés du 15/11/16, les représentants du personnel ont été informés de la "modulation" de certains agents de catégorie A. Un document remis aux élus distinguant d'un coté les DSD, IP et Comptables, et de l'autre les IR et les Inspecteurs, indiquait le nombre *d'étoiles (késako ?)* octroyées aux agents, ainsi que le nombre d'agents modulés. Le détail : IR et Inspecteurs soit 90 agents modulables : 90 étoiles distribuées au profit de 61 agents modulés; DSD, IP et Comptables soit 19 agents modulables : 12 étoiles distribuées au profit de 12 agents modulés. Le total selon le document : 66,97% d'agents modulés.

A ce tableau n'était adjoint aucune autre explication. M. le Chef du BOP-GRH a dû s'imaginer que le document se suffisait à lui seul, puisqu'il a envisagé de régler le point d'information en quelques secondes faisant comprendre le peu d'intérêt de s'arrêter sur un document qu'il devait s'imaginer suffisamment explicite (forcément quand on est le Chef du BOP-GRH), alors qu'il redoutait en fait de devoir s'expliquer.

Les commentaires furent lâchés au compte-goutte et extirpés comme on procède à l'audition d'un redevable dans le cadre de la nouvelle procédure de l'audition libre, connue aussi sous le nom "du droit de se taire".

Les soupçons étant largement fondés, l'auditionné libre (qui ne pouvait malheureusement quitter la salle à tout moment comme dans la procédure du Code des Douanes) lâcha avec beaucoup de retenue, de silences et d'agacements, à une assemblée médusée et à l'écoute subitement plus aiguisée, un minimum d'informations qui auront le don de montrer de quoi est capable notre administration et ses représentants modulés, heureux d'obtenir en coulisse des ignorants, des écartés et des exclus (catégorie B et C), des sommes d'argent pouvant être rondelettes et au sujet desquelles les informations ne circulent jamais, et pour cause. Nous ignorons aussi si les DR et les DI sont modulés et à quelle valeur (stratosphérique?) se situe l'étoile.

De quoi s'agit-il ? Malgré la demande d'information sur les fondements légaux de cette pratique et sur les instructions reçues par la DI de la DG sur ce devoir d'informer le CTSD, et dont le support documentaire ne sera pas communiqué malgré notre demande (nous avons donc dû les croire sur parole), il fut seulement possible d'apprendre, en insistant, qu'une enveloppe d'étoiles, pouvant aller jusqu'à trois par bénéficiaire, est distribuée tous les ans, de 200 € chacune pour les petits cadres, à 500 € pour les cadres adultes (A ++ = 9 500 €; A et A + = 12 200 €).

Mais tous n'en profitent pas (et il ne sert à rien d'être à l'origine de la quasi totalité du montant des droits et taxes à atteindre par la DR de Bourgogne pour croire que ces gratifications censées sans doute récompenser la manière de servir, octroie, de droit, ces gourmandises. A l'avenir, l'indicateur F 1 fera lui aussi "ceinture") : les B et C en sont exclus, les grands chefs et les petits chefs n'en bénéficient pas tous. Si l'agent n'en bénéficie pas, il n'en n'est pas informé....Tout recours s'avérant de ce fait impossible ou très difficile à mettre en oeuvre bien qu'il s'agisse d'argent ayant pour origine les finances publiques et soumis à l'impôt, et malgré l'existence de la "grille indiciaire des agents de la fonction publique". Plus opaque tu meurs.

Ces pratiques de "management", douteuses à plus d'un titre, permettent à certains de se gaver encore un peu plus, aux décideurs de faire le Père Noël pour certains, le Père Fouettard pour d'autres, mais aussi de stigmatiser ceux dont le profil ne reviendrait pas. Rien de nouveau sur ce dernier point.

Ces faits qui opposent ceux qui sont du très bon côté (par exemple 2 à 3 étoiles à 500 € tous les ans en sus de rémunérations confortables) comparativement aux petits salaires habitués à se serrer la ceinture, révèlent un état d'esprit aux antipodes des qualités de base du partage, garantes du vouloir vivre ensemble au travail et en-dehors. Ces sinistres réalités, ennemies de la cohésion sociale, ont leur responsabilité dans la montée des populismes.

On comprend mieux le silence gêné sur ces étoiles qui brillent beaucoup moins que celles du célèbre guide, qui, pour sa part communique les noms et les adresses des chefs étoilés .....!!!!! A quand un "guide rouge" pour nos étoilés ?

Et, beaucoup mieux, la suppression pure et simple de ces rémunérations occultes, dérives manifestement destinées à préparer les esprits à accepter, à grade égal, des rémunérations modulées, déclinaison de la suppression annoncée du système actuel de notation ?
Précisons qu'il n'a pas été abordé les "compensations exceptionnelles ", autre sujet du même genre sur lequel règne aussi une totale opacité !

SRIAS

Après la fusion des régions, voici qu'on nous ressert la fusion des SRIAS.

Pour l'instant, un statut quo de veille d'élection présidentielle fait que l'on nous a accordé encore deux ans avant la fusion complète des deux SRIAS de Bourgogne et de Franche-Comté.

Pour autant nous devons commencer à travailler ensemble et le nombre de représentants va évoluer à la baisse : au lieu de 2 titulaires + 2 suppléants par ex-régions (soit 8 en tout), dès le 1er janvier 2017 il n'y aura plus que 2 titulaires + 3 suppléants en tout (soit 6), et les réunions se tiendront une fois à Dijon une fois à Besançon... on parle même de Dole !

Pour les économies de frais de déplacements, il faudra revoir la copie puisque là du coup tout le monde se déplace presque tout le temps… de plus, cela va grandement handicaper la représentation des départements situés aux extrémités de la nouvelle région car pour chaque réunion il faudra se déplacer la veille... gageons que cela ne va aider en rien notre travail pendant les 2 ans qui viennent !!!

D'ailleurs dans les nouvelles régions qui ont essayé cette configuration, il n'y a pu avoir de quorum car beaucoup de titulaires de l'administration et une partie des titulaires des OS ne s'étaient pas déplacés.

Pour l'instant, en Bourgogne/Franche-Comté, après que le secrétaire général aux affaires régionales nous a dit agglomérer nos 2 budgets 2017 pour n'en faire qu'un, la DGAFP vient de le retoquer au motif qu'il n'était pas fusionné mais aggloméré. Tout est à refaire !

Boycott de la plénière du CHSCT 21 du 17 novembre 2016

Convoqués en séance plénière du 17 novembre dernier, les membres du CHSCT 21 ont décidé d'un commun accord de la boycotter, non sans en avoir tout d'abord énoncé les raisons aux représentants de l'administration.
Notre refus de siéger était motivé par le mouvement général aux Finances Publiques de boycott des différentes instances : Solidaires Douanes -siégeant au CHSCT 21 sous la bannière Solidaires Finances Publiques- s'est bien sûr joint à ce mouvement d'opposition aux fermetures de services et de rejet plus général de la casse du Service Public.
Pour la Douane, l'ordre du jour devait surtout permettre de présenter la situation à un instant "T" des fiches de signalement et accidents de service depuis la dernière réunion de l'instance.

Mais ce n'était que partie remise, puisque la reconvocation du comité a été fixée au 1er décembre, et c'est donc lors de cette 2ème convocation que les lignes de budget devant être votées le 17 et les points abordant vos conditions de travail seront remis en avant par vos représentants.

Solidaires Douanes Bourgogne profite de la parution de son journal pour exprimer son soutien au collègue membre du CHSCT 21, siégeant pour le compte de la CGT Finances, contraint à la démission en raison des nombreuses attaques dont son travail efficace de représentant syndical a été l'objet depuis de nombreux mois.

Une victoire qui compte…

Pour info, la cité des douanes d'Auxerre compte 16 logements, dont seulement 13 sont occupés (10 par des agents et 3 par des tiers - dont deux couples-, en majorité retraités de la fonction publique d'état,).
Comme vous le savez sans doute, la BSI d'Auxerre est à effectif complet et le bureau (appelé à fusionné avec le service de viticulture) ne devrait recevoir aucun nouvel agent.
Dans ces conditions, pourquoi la DI de Dijon a-t-elle décidé de ne pas renouveler le bail de trois occupants « tiers », qui y habitent depuis plus de 30 ans, n'ont jamais eu de loyers impayés et sont âgés - voire très âgés – 81 ans ?! Sans doute pour le plaisir de laisser 6 logements complètement vides dans la cité et ainsi justifier sa fermeture dans un an ???
Les élus SOLIDAIRES DOUANES et CGT à la Commission Territoriale de la Masse de la DI de Dijon se sont saisis du dossier afin d'obtenir le retrait de cette décision. Ils ont eu gain de cause puisque cette décision inique a été abandonnée et que le bail de ces locataires a été prolongé d'un an.

Brèves (extraites du CT du 15/11)

Où la Sous-directrice A n'a pas cru bon d'avertir son D.I de Dijon que les suppressions de services allaient continuer et même s'amplifier... En tout cas, ce dernier a fait comme si de rien n'était au CT du 15 novembre dernier. Qui peut le croire?
Où trop d'auto-contrôles tuent l'auto-contrôle, ça, tout le monde en est convenu. Une fois n'est pas coutume.
Où le "bilan de la modulation 2015" nous a mis plein d'étoiles dans les yeux. Tout à coup, c'était Noël qui brille en novembre, mais rassurez-vous, les étoiles, ce n'est pas pour tout le monde!
Où il fut question de "bruits et d'odeurs", mais là M. Jacques Chirac n'y était pour rien. Il s'agissait du vrombissement des motos de nos courageux-ses, tenaces et très patient(e)s collègues motard(e)s de la BSI de Dijon, puis des déboires sans fin de leurs sanitaires maudits.....

UN PEU DE CIVISME, BORDEL !

Décidément, il ne fait pas bon être représentant du personnel. Surtout lorsque l'on siège à Paris et que l'on est en poste à la DI de Dijon. Et probablement lorsque l'on représente, du fait des votes du personnel, Solidaires Douanes.
Prenant de moins en moins la mesure de son poste qui exige comme chacun de nos postes à tous, hauteur, discernement et neutralité, le responsable du PLI vient (encore) de s'illustrer par une fable qui mérite d'être contée.

Conformément aux dispositions légales, le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires est encadré par un règlement intérieur qui précise un point important, celui des déplacements. L'encadrement des déplacements a une conséquence bien connue de tous : les remboursements (dont le généreux remboursement des repas fixé à 15,25 € depuis 2007).

Les règlements intérieurs accordent des délais de route encadrant la CAP, elle-même systématiquement précédée d'une demi-journée consacrée à l'examen des très nombreux dossiers individuels. De surcroît, les convocations mentionnent pour ceux "qui ne résident pas à Montreuil le droit aux indemnités réglementaires pour frais de voyage et frais et de missions".

Il fut donc demandé à la DI, comme à l'accoutumée, de partir la veille en début d'après-midi pour se présenter le lendemain matin dans les locaux de la Direction Générale, et de rentrer en soirée, sans bénéficier, bien que cela soit de droit, d'une nuitée supplémentaire, ni d'un délai de route le lendemain de la CAPC.

Pour faire échec à ces règles, le responsable du PLI, par messager interposé comme l'a fait en son temps Cyrano de Bergerac, trouva une parade qu'il pensait sans doute être la botte de Nevers si chère au Duc du même nom et proposa aussi que le repas du soir et la nuitée soient à la charge du convoqué, si celui-ci décidait de maintenir son programme initial.

Cette fameuse botte de Nevers qu'il a fallu se faire communiquer pour en connaître le contenu, n'était pas une note de l'administration centrale comme on pouvait naïvement être fondé à le supposer, mais l'acte de contrition et de privation d'une note circonstancielle de M. le DI à Dijon établie le 17/09/2014 (objet : Contraintes budgétaires 2014-Encadrement des dépenses), faisant "état de la cessation de paiement de la DI de Dijon avant la fin de l'année 2014 et invitant les services logistiques de refuser jusqu'à nouvel ordre toute nouvelle dépense qui ne représenterait pas un caractère impératif ou essentiel au fonctionnement des services" et demandant la plus grande vigilance des chefs de services (locaux).

Nonobstant le fait que l'orage étant passé puisque nous ne sommes plus en 2014 et que le fonctionnement des CAP ne contribuent pas au fonctionnement des services (les mauvaises langues considèrent au contraire que l'activité syndicale est plutôt une charge pour les services), on observe que certains, qui pourtant siègent régulièrement en CAP Locale, s'imaginent pouvoir argumenter contre les dispositions des règlements intérieurs des CAPC, adoptés à Paris, par des arguments élaborés en province ayant un champ d'application étranger aux CAPC, que n'oseraient même pas avancer des contrefaçons d'avocats!

Est-ce le fait d'avoir invité M. le DI à reconsidérer la décision de son service, tout en informant les responsables et fonctionnaires en poste à la DG – A2 (un grand merci à la messagerie) qui a permis de faire prévaloir le règlement intérieur de la CAPC au préjudice d'une note étrangère au débat ? Malheureusement l'histoire, qui ne s'arrête pas là, ne le dit pas.

Car malheureux de sa défaite et aussi sans doute de l'exposition de sa manière de faire en haut lieu - *où l'on sait l'importance de la présence des représentants du personnel pour que les CAPC puissent valablement siéger* – M. le Chef du PLI s'est fendu d'une leçon de morale, gravée dans les

lignes de la messagerie. S'adressant à l'incivique il écrit : "la DI va t'acheter le billet.....**Mais comme le DI et beaucoup d'autres lors de déplacement à Paris, je continuerai à partir le matin dans un souci d'économie des deniers publics"**.

Ces remarques acides, déplacées, n'échapperont pas aux commentaires suivants :
il est dommage, pour le budget de l'Etat et pour honorer sa morale, que M. le Chef de PLI ne renonce pas carrément à une partie de son traitement (ou qu'il ne siège pour Solidaires à moindre frais en faisant l'aller-retour dans la journée tout en se privant de nourriture), ce qui serait mieux encore que d'essayer de faire supporter les économies sur les deniers ou la santé des représentants du personnel, en utilisant les nobles méthodes rappelées ci-dessus. Au passage, notons que l'aller + le retour + le temps de la CAPC = une journée de 13 heures consécutives non prises en compte!

Un bien curieux civisme en vérité, qu'il conviendrait rapidement de remplacer par les vertus républicaines respectueuses des règles écrites, fondant notre Etat de droit. Si ces manières de faire venaient malgré tout à prospérer, les victimes ne se priveraient pas, outre les différents recours administratifs, de saisir si nécessaire le tribunal administratif de Dijon qui a déjà eu à sanctionner les agissements de la DI de Dijon. Faut-il rappeler l'affaire du STA de Morteau ? Mais cela ne sera sans doute pas nécessaire, car Mme la sous-directrice qui présidait la CAPC fut en effet attentive à la déclaration liminaire de Solidaires exposant la manoeuvre de l'indélicat, laquelle fut annexée au procès-verbal, et de ce fait, passera, quant à elle, à la postérité.

INFOS NATIONALES

On y va vraiment…

La restructuration à moyen terme (ie dans les 2-3 ans à venir) touchera massivement les OPCO/AG.
Cela concernera tout le monde, y compris les DR : celles qui seront vidées de leurs bureaux / de leurs missions seront amenées à disparaître.
En toute logique, il ne peut plus y avoir de services « support »s'il n'y a plus de bureaux à « supporter ».
Par conséquent, les agents doivent envisager **dès aujourd'hui** leur restructuration et donc leur mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Sachant que la plupart des départements ne compteront plus de résidence douanière, il s'agira essentiellement de mobilité géographique.

Clairement, la DG n'encourage pas les DI à proposer le surnombre e tout façon être réglé dans les deux ans (application de la loi mobilité des fonctionnaires).
Pour finir, les seuls postes disponibles en douane seront dans les grands services nationaux ou les grandes plate-formes (Roissy etc.).
SD a (re)demandé qu'une carte précise des postes disponibles soit communiquée lors du prochain CTR (6/12/16) pour que les collègues qui vont perdre leur emploi puissent se positionner.

GT sur les règles de gestion

Tous les inspecteurs, quelque soit le mode de recrutement (concours interne, externe ou examen professionnel) étaient éligible au TA d'IR3 pour l'emploi de « chef de service ». Dès 2017, ce sera aussi le cas pour le TA IR3 « experts ».
La DG indique que les candidatures des inspecteurs issus de LA seront plus favorablement examinées en CAPC mais dans tous les cas, ce seront les dossiers qui rempliront les conditions statutaires **et** les plus anciens dans le grade **et** qui « rempliront les critères d'excellence » qui seront examinés.

Télétravail : une option pour les restructurations ?

Suite à la parution du décret de la Fonction Publique sur le télétravail (2016-151 DU 11/2/16), un groupe de travail intitulé « télétravail » a eu lieu à la DG le 7/10/16 , un autre sera programmé courant décembre.
Est-ce que cela pourrait être une solution pour les agents restructurés ?
Cela sera sans doute difficile car les conditions d'autorisation semblent assez drastiques.

Principes :

Ce n'est ni un droit ni une obligation. Une demande écrite doit être faite au DI qui peut la refuser. Si elle est acceptée, cette autorisation est valable 1 an renouvelable. Il peut y être mis fin sur simple demande écrite de l'agent ou de l'administration. Actuellement 12 agents en bénéficient en raison de leur état de santé.
Toute une liste de fonctions en est exclue (contrôle en CO et SU, encadrement, secrétariat, accueil……). Solidaires, entre autres OS, a demandé à ce que ce soit les activités au sein des fonctions qui soient ou non considérées comme éligibles.
L'agent pourra exercer son droit de recours en CAP en cas de refus.
Malheureusement, la possibilité offerte par le décret d'exercer le télétravail dans les locaux d'autres administrations a été écartée par la DG.

Les modalités pratiques :

La durée du télétravail est au minimum d'1 jour, et ne peut excéder 3 jours par semaine (2 jours sont à prévoir sur le lieu de travail). L'administration fournit un ordinateur portable et une sacoche de transport. Le reste : imprimante, abonnement internet, …... sera aux frais de l'agent.
Un lieu dédié, calme, bien éclairé, respectant la confidentialité des données de travail est requis au domicile de l'agent.

Compte rendu détaillé sur notre site: http://www.solidaires-douanes.org/gtr-teletravail-du-071016-la-dg-adopte-une-demarche-prudente-et-mesuree/?aid=11625&sa=0

L'avenir de la fonction publique vue par les hommes politiques…

La presque totalité des candidats aux élections présidentielles s'entend pour dire que la fonction publique est la mère de tous les maux budgétaires actuels. Ainsi, d'aucuns fourbissent de supprimer de 250 000 à 300 000 agents pour réduire la dépense publique de 7 %. La méthode du non remplacement d' un fonctionnaire sur deux, un classique, devrait être dépassée par au choix : la suppression des 35h et passage aux 39h (payées 37h) - et donc suppression des RTT, application stricte de la loi mobilité (trois postes sinon... licenciement), flexibilité entre les trois fonctions publiques et surtout, l'alpha et l'omega de tout théoricien ultra-libéraliste : la suppression du statut de fonctionnaire avec comme unique règle d'embauche le CDD (le statut de fonctionnaire ne sera réservé qu'aux quelques agents qui occuperaient des missions régaliennes sur du long terme).
Pour finir de jeter l'opprobre du peuple sur la fonction publique, il est à nouveau question de réintroduire un ou deux jours de carence et surtout d'augmenter l'âge de départ à la retraite à 65 ans (et là ils sont presque tous d'accord!!!).

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice : Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 21

Titulaire : **Philippe SABRET** *(XXXXXXX)*
Suppléante : **Magali BEUNET** *(DI Dijon)*

Représentante à la SRIAS de Bourgogne

Titulaire : **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*

Représentant au CHSCT de Bourgogne

Titulaire : **Agnès MARCEAUX** *(Dijon viti)*

Co-Secrétaires de la section Solidaires Douanes de Bourgogne

Mme Agnès MARCEAUX : 09.70.27.XX agnes.marceaux@douane.finances.gouv.fr

Mme Judith MOINDROT : 09.70.27.64.21 – judith.moindrot@douane.finances.gouv.fr

Secrétaire-adjointe de la section

Mme Sylvie FAUCHET : 09.70.27.XX - sylvie.fauchet@douane.finances.gouv.fr